



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horticulture

Question écrite n° 24146

Texte de la question

M. Alain Belviso attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les dysfonctionnements qui entourent le Comité national interprofessionnel de l'horticulture (CNIH). Interpellé par les professionnels de l'Union nationale des intérêts professionnels horticoles, ce dernier fait remarquer que le CNIH prélève des taxes parafiscales sans que sur le terrain de véritables effets soient visibles. Il conteste les taxes parafiscales émises par le CNIH et déclare que les décisions de justice ainsi que l'avis du Conseil d'Etat les confortent dans leur volonté de voir s'appliquer une totale transparence sur cette question. Ils s'inquiètent d'une disposition législative qui serait prise et qui validerait rétroactivement les taxes parafiscales. Cela aurait, d'après ces derniers, des répercussions économiques sur ce secteur de petites entreprises puisque les procédures de recouvrement reprendraient. Il lui demande, par conséquent, quelles dispositions seront prévues pour répondre à leur demande.

Données clés

Auteur : [M. Alain Belviso](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24146

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 254

Question retirée le : 8 février 1999 (Fin de mandat)